



DÉLIBÉRATION N° 97/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

OBJET :

URBANISME

Convention de mise à disposition
d'un terrain privé destiné à
l'organisation d'activités sportives

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le douze septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Jean-Baptiste BLEHAUT par M. Laurent THEVENOT.
Mme Caroline POULET par Mme Laurence DUPONT.
Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU.
M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER.
M. Joël DE AMORIM par M. Daniel BAPTISTE.
M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire en charge des Projets, Travaux et Urbanisme, informe l'assemblée que par le biais d'un bail de location conclu en date du 8 décembre 2016, la Commune de Volvic louait un terrain situé sur la parcelle cadastrée ZA n° 307, propriété de Mme PEROL Jeanine, en vue de son utilisation comme terrain de sport.

Eu égard au décès de Mme PEROL Jeanine et dans le cadre de la succession, Mesdames BORIE Martine et THIRY Claude se sont rapprochées de la Commune de Volvic afin de modifier les modalités de mise à disposition dudit terrain.

La convention de mise à disposition d'un terrain privé, ci-jointe, a pour objet de préciser les conditions d'occupation de la parcelle cadastrée ZA n° 307 d'une superficie de 5 854 m² appartenant à Mesdames BORIE et THIRY stipulant, notamment, les principales dispositions suivantes :

- La Commune de Volvic s'engage à utiliser les lieux exclusivement dans le cadre de l'organisation d'activités sportives, de plein air et de loisirs ;
- La location de la parcelle est consentie moyennant un loyer annuel d'un montant de 392,22 € ;
- Le loyer sera révisable selon l'Indice de Référence des Loyers publié par l'INSEE ;
- La convention est conclue pour une durée d'un an et est renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 6 ans.

Ainsi, le Conseil Municipal, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre la Commune de Volvic et Mesdames BORIE et THIRY ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 19.9.2024

Publié ou notifié

le : 23.9.2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

